

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE
LA SEANCE DU vendredi 20
septembre 2013

TRAVAUX A INSCRIRE AU PACTE 2012 - 2014 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte les projets de :

- remplacement des installations de chauffage de la Mairie, de l'Eglise et de la Salle Communale par des pompes à chaleur pour un coût de 33 753.69 € H.T.
- création d'un réseau d'éclairage public rue du Moulin (devis en cours de réalisation et de solliciter une subvention au titre du pacte pour ces travaux et un abonnement auprès de Mr le Conseiller Général.

PROMOTION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer une convention en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec l'U.E.M. et retient le programme d'opération suivant :

- Rénovation de bâtiments,
- Travaux d'efficacité énergétique sur le réseau d'éclairage public
- Travaux d'isolation et d'efficacité énergétique.

DUREES D'AMORTISSEMENT :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les différentes cadences d'amortissement des biens, à savoir :

- réseaux d'assainissement :	60 ans
- stations de lagunage, d'épuration	30 ans
- organes de régulation (électroniques capteurs etc	5 ans
- bâtiments durables	60 ans
- bâtiments légers	10 ans
- agencements et aménagements de bâtiments	15 ans
- matériel de bureau et mobilier	5 ans
- matériel informatique	2 ans
- outillage	5 ans
- véhicules	5 ans
- pompes, appareils électromécaniques,	5 ans
- Installation de chauffage de ventilation	5 ans

Par ailleurs, l'amortissement des subventions d'équipement afférentes à chacune de ces catégories de biens se fera sur les mêmes durées que les biens pour lesquelles les subventions ont été versées.

Vu pour être affiché le 24 septembre 2013, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

A : MAIZEROY le : 24 septembre 2013

Le Maire
ANDRE RUFF,